

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2314



Avis est, par les présentes, donné par la soussignée aux intéressées, que le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 23 avril 2019, a adopté le projet de règlement numéro PU-2314 modifiant le règlement numéro U-2304 *remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro U-1874*, afin de prévoir des dispositions particulières concernant la culture et la transformation de cannabis et ses dérivés favorisées à l'intérieur de bâtiments hermétiques.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PU-2314 est bien décrit dans le titre et vise dorénavant tous complexes agricoles relativement à la culture et la transformation de cannabis et ses dérivés.

Que ce projet de règlement concerne tout le territoire de la ville de Mirabel où sont autorisés la culture et la transformation du cannabis et ses dérivés.

Que ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil le 13 mai 2019, à 19 h 30, au centre culturel Patrick-Lepage, au 9950, boulevard de Saint-Canut, secteur de Saint-Canut, Mirabel.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, dans le secteur Sainte-Monique, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Mirabel, ce 24 avril 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate